https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/14/questions/QANR5I 14QF100142

14ème legislature

Question N° : 100142	De M. Christophe Premat (Socialiste, écologiste et républicain - Français établis hors de France)				Question écrite
Ministère interrogé > Affaires étrangères				Ministère attributaire > Affaires étrangères	
Rubrique >environnement		Tête d'analyse >climat		Analyse > réchauffement climatique. statut de réfugié climatique. perspectives.	
Question publiée au JO le : 25/10/2016 Date de changement d'attribution : 07/12/2016 Date de renouvellement : 07/02/2017					

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la succession des crises climatiques observées dans le monde. La France a obtenu un accord historique sur la COP 21 avec toute une série de ratifications sur la nécessité de limiter l'impact du réchauffement climatique. Si cet accord essentiel porte sur la question des températures, il est également important d'investir les questions sociales qui se posent. Personne ne sait l'impact qu'aura le réchauffement sur les migrations climatiques et les valeurs des sociétés humaines. Récemment, les constats de la MEDICOP21 étaient les risques de compétition, voire de conflits autour des changements climatiques en Méditerranée, la nécessité d'un dialogue pour anticiper, en coopération, les transitions à venir et l'opportunité d'exploiter la diversité interculturelle entre tous les rives de cette mer en partage, diversité source de connaissance et d'innovation. La COP21 et les accords qui vont s'ensuivre constituent les piliers d'une réflexion internationale plus que jamais nécessaire. Il aimerait savoir si au niveau international il serait possible que la France défende l'inclusion et la reconnaissance du statut de réfugié climatique.